



1, rue du Général Leclerc
77400 POMPONNE
Tél. : 01 60 07 78 22
mairie@pomponne.org

Conseil Municipal Du 9 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pomponne, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, salle Simon Arnaud, sous la présidence de Monsieur Arnaud BRUNET, Maire

Membres en exercice : 27
Date convocation : 1^{er} juin 2023
Présents : 19
Votants : 26

ETAIENT PRESENTS :

Arnaud BRUNET, Maire
Marie-Agnès DESCOUX, Claude SCHAEFFER, Laurence AUDIBERT, Fabrice BUSSY, Fanny BILLY, Adjoints
Charlotte LE MAITOUR, Sandrine MARTINS, Ngoc Loi TRAN, Jean-Marc SIOZAC, Isabelle DUPRÉ, Christophe LASSERRE, Brigitte FOULON, Mildred PUISSANT, Hervé GUISE, Nathalie BEELS, Magali BOUARFE, Dominique FRANCOISE, Christophe PRUDHOMME, Conseillers Municipaux

ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Catherine BARBERO a donné pouvoir à	Arnaud BRUNET
Isabelle JODIN a donné pouvoir à	Marie-Agnès DESCOUX
Patrick MICHEL a donné pouvoir à	Laurence AUDIBERT
Jean BEDU a donné pouvoir à	Hervé GUISE
Arnaud SCHMITT a donné pouvoir à	Magali BOUARFE
Jean-Marc LONGEQUEUE a donné pouvoir à	Nathalie BEELS
Mapril BAPTISTA a donné pouvoir à	Christophe PRUDHOMME

ETAIT ABSENT NON EXCUSÉ :

William NETO DE JESUS

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Fabrice BUSSY a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

DELIBERATION N° 2023-29 : Adhésion au groupement de commande Feu d'artifice 13 juillet 2023

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 et L.2113-7,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT l'intérêt de constituer un groupement de commandes publiques, pour la prestation d'un spectacle pyrotechnique et de sonorisation à l'occasion du feu d'artifice intercommunal le 13 juillet 2023 (Fête Nationale),

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de coordination et de groupement de commandes, avec les communes de Lagny-sur-Marne, Thorigny-sur-Marne et Dampmart, relative à la mise en place du feu d'artifice intercommunal le 13 juillet 2023 et tous les documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 9 juin 2023

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture de Torcy le et de la publication, le

Le Maire
A. BRUNET

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.



Le Maire,

Arnaud BRUNET

Accusé de réception en préfecture
077-217703727-20230609-2023-29-DE
Date de télétransmission : 13/06/2023
Date de réception préfecture : 13/06/2023